

**Scrutin du mardi 9 décembre 2025 à 9h au jeudi 11 décembre 2025 à 16h
DEPOT DE CANDIDATURES (liste)**

*(Joindre **IMPERATIVEMENT** à cette déclaration les candidatures individuelles de tous les candidats accompagnées de tous les documents demandés)*

La date limite de dépôt des listes de candidatures est fixée au mardi 25 novembre 2025 à 12h auprès de la direction administrative de la composante concernée
(attention cette date est impérative aucune modification de liste ne sera possible après cette date)

CONSEIL DE LA COMPOSANTE :

CONSEIL DE LA CSPM :

Collège :

Nom de la liste tel qu'il apparaîtra sur le bulletin de vote :

Liste présentée par :

Dépôt d'une profession de foi : oui non

⚠ Chaque liste de candidats doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Liste de candidats dans l'ordre préférentiel :

					Cases réservées à l'administration
N° d'ordre	Nom	Prénom	H ⁽¹⁾	F ⁽¹⁾	Candidature à un siège CSPM
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

Délégué de la liste :

Nom et prénom :

Adresse mail institutionnelle :

Tél :

Fait à

le

Signature :

(1) Respecter l'alternance hommes / femmes dans l'ordre choisi et cocher la case correspondante

RAPPEL

➤ Conseil de la CSPM Faculté des Sciences

L'UFR PhITEM élit au titre du collège des usagers : 2 titulaires et 2 suppléants (2 sièges).

L'OSUG élit au titre :

- du collège des enseignants-chercheurs professeurs et autres personnels assimilés : 1 siège pour un CNAP de rang A
- du collège des enseignants-chercheurs maitres de conférences et autres personnels assimilés : 1 siège pour un CNAP de rang B
- du collège des personnels BIATSS : 2 sièges

➤ Conseil de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)

L'IUT 1 élit au titre du collège des usagers : 2 titulaires et 2 suppléants (2 sièges).



Seuls les candidats au conseil de la composante élémentaire peuvent se porter candidats au conseil de la CSPM dans l'ordre de présentation de la liste pour la composante élémentaire.